

Politique d'accessibilité de PSL Formation aux personnes en situation de handicaps :

- 1) Notifiez votre situation au moment de votre pré-inscription dans Digiforma en note et/ou en cochant la case RQTH.
- 2) Notre référente handicap Madame ROBELET prendra votre attache par mail et/ou par téléphone.
- 3) Un entretien téléphonique ou physique dans les locaux de PSL Formation sera ensuite réalisé pour préciser vos besoins et les modalités d'adaptation ou de compensation à mettre en œuvre en formation.
- 4) Les modalités seront ensuite précisées, avec votre accord à l'équipe pédagogique et si besoin à l'équipe administrative.
- 5) En fonction de :
 - a. Votre situation
 - b. Votre statut dans la formation
 - c. Le lieu de réalisation de la formation,

Différents partenaires pourront être mobilisé pour accompagner votre projet, définir plus précisément les aménagements et compensations en formation. Un accompagnement peut également être fait auprès des équipes pédagogiques et de votre lieu d'emploi (dans le cas où vous seriez apprenti, en contrat de professionnalisation ou stagiaire).